



L'équipe du chatbot Rebecca
vous propose :

La NEWSLETTER de Rebecca

FÉVRIER 2026

SOMMAIRE

- Consultez mes principales notifications en un seul clic !
- Nouvelle présentation des indemnités déclinées
- Un plus pour les gestionnaires du ministère de la transition écologique !
- Mes réponses s'enrichissent pour faciliter votre saisie dans le SIRH

Consultez mes principales notifications en un seul clic !

L'avez-vous remarqué ? J'ai mis à jour mon **message d'accueil** pour vous offrir un accès encore plus simple et rapide à mes **notifications**.

Désormais, en **un seul clic**, vous pouvez retrouver :

- la liste les derniers textes publiés au Journal Officiel, qui n'ont pas encore été intégrés dans mes connaissances via mes actualités réglementaires RH,
- ma dernière newsletter,
- mes nouvelles connaissances RH et/ou indemnitàires,
- ...

Un gain de temps pour rester informé en un instant !

Mes connaissances sont fiables et harmonisées. Pour en savoir plus, cliquez sur [les 5 bonnes raisons de m'interroger](#).

 Par défaut, la population sélectionnée est la population "Titulaire".

Vous pouvez changer de population à tout moment en cliquant sur l'icône filtre . Le choix du filtre n'a pas d'impact sur les recherches dans le domaine "Référentiel de paye".

N'hésitez pas à consulter mes **notifications** pour connaître mes actualités (*date de dernière mise à jour : 19/01/2026*).

 La newsletter **de janvier** est parue.

New!

Nouvelle présentation des indemnités déclinées

Certains **dispositifs** réglementaires, initialement conçus pour un périmètre spécifique (ministériel ou interministériel), **s'appliquent également à d'autres ministères**, chacun avec ses propres **spécificités**. Jusqu'à présent, la fiche indemnitaire d'origine était déclinée en autant de ministères concernés.

Désormais afin de faciliter la lecture, **une seule indemnité s'affichera** et une **alerte** en début de réponse avant la rubrique "références juridiques" vous précisera que pour cette indemnité des **déclinaisons ministérielles** existent :

201670 - INTERMINISTERIEL - REM. ACT. FORM. RECRUT.

Voici ce que je connais sur le sujet:

Pour cette indemnité, des déclinaisons ministérielles existent (Cour des comptes, Ministère de la justice), consultez la rubrique « Pour en savoir plus ».

 **RÉFÉRENCES JURIDIQUES**

Décret 2010-235

[Arrêté du 17 octobre 2011](#)

Dans le **recueil des fiches** accessible depuis la rubrique "Pour en savoir plus", vous retrouverez les **spécificités** propres au(x) ministère(s) cité(s) :

7. Spécificités ministérielles		<u>EXTRAIT</u>	
MI009 - Cour des comptes			
Validité			
Date de début : 01/09/2011	Date de fin :		
Libellé complémentaire			
<small>Rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement à la Cour des comptes et dans les juridictions financières</small>			
7.1 Références juridiques			
Libellé du texte		Article NOR	
<small>Arrêté du 16 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement à la Cour des comptes et dans les juridictions financières</small>		<small>CPTP1100014A</small>	
7.2 Populations			
<small>Néant</small>			
7.3 Conditions d'attribution			
<small>Conditions liées aux Corps, Grades, Emplois fonctionnels</small>			
<small>Néant</small>			
<small>Conditions liées au poste ou à l'affectation (géo. ou adm.)</small>			
<small>Néant</small>			
<small>Conditions liées aux fonctions, sujétions, activités ou vacations</small>			
<small>Participer, à titre accessoire, à des activités de formation continue, de préparation aux examens et concours, de recrutement et de formation statutaire ou initiale à la Cour des comptes et au sein des juridictions financières</small>			



Du plus pour les gestionnaires du ministère de la transition écologique !

Suite à des travaux avec les équipes du ministère de la transition écologique commencés en janvier, les **modes opératoires du Système d'Information Ressources Humaines (SIRH)** présents sur leur **nouveau site Doc SIRH** sont maintenant disponibles sur Rebecca.

Les gestionnaires du ministère pourront également retrouver les premiers liens vers les **consignes en gestion administrative** du ministère.

Doc SIRH est un portail qui regroupe la documentation des applications RH pour les gestionnaires du ministère.

The screenshot shows the homepage of the Doc SIRH portal. At the top, there's a header with the logo of the French Ministry for the Ecological Transition, the text "DOC SIRH", and a search bar. Below the header, there are several sections: "Accueil" (Home), "Les modes opératoires SIRH" (Sirh operational modes), "Réussir la prise en main de vos applications RH" (Successful take-over of your RH applications), and "Demande d'assistance" (Assistance request). Each section contains links to specific documents or guides.

Par exemple, pour l'évènement Congé de maladie ordinaire, les gestionnaires appartenant au ministère de la transition écologique verront s'afficher :

- Le lien vers la ou les page(s) de DocSIRH
- Le lien vers la ou les page(s) du portail RH où se trouve la ou les consigne(s) en gestion administrative

This screenshot shows a detailed view of a specific event card for "Congé de maladie ordinaire" (Ordinary sick leave). The card includes a profile picture, a message "Voici ma réponse:", a heading "POUR EN SAVOIR PLUS", and several blue hyperlinks to additional resources: "Mode opératoire : Gérer un Congé Maladie Ordinaire (CMO)", "Mode opératoire : Gérer une absence fractionnée", "Consignes GA : Régime des congés pour raison de santé", and "Consignes GA : Nouvelle règle d'indemnisation des CMO".

Vous souhaitez vous aussi bénéficier de cette fonctionnalité et ajouter la documentation contextualisée de votre structure sur Rebecca ? Vous pouvez envoyer un mail à : chatbot.rebecca@finances.gouv.fr



Mes réponses s'enrichissent pour faciliter votre saisie dans le SIRH

Vous avez obtenu une réponse à votre **question réglementaire** concernant par exemple la disponibilité pour convenances personnelles, le congé de maternité ou encore le congé de maladie ordinaire ?

Il est maintenant temps de **saisir** cette disponibilité ou ce congé dans votre **SIRH** !

Pour vous **faciliter** la tâche, retrouvez dans la rubrique "**Pour en savoir plus**" le **code** nomenclature à utiliser si votre SIRH utilise le noyau RH-FPE.

Comment vérifier cette compatibilité ? Si le code "CM001" correspond bien au congé de maladie ordinaire dans votre SIRH alors cette nouvelle information est faite pour vous !

Un **grand merci** aux utilisateurs du ministère de la transition écologique pour cette suggestion d'amélioration. Vous aussi, **vous avez des idées** ? N'hésitez pas à nous les partager en **écrivant** à : chatbot.rebecca@finances.gouv.fr

Disponibilité sur demande pour convenances personnelles



POUR EN SAVOIR PLUS

Le code nomenclature SIRH est : DSP22 - Disponibilité sur demande pour convenances personnelles

Congé pour maternité du 1er ou 2ème enfant



POUR EN SAVOIR PLUS

Le code nomenclature SIRH est : CG000 - Congé pour maternité du 1er ou 2ème enfant

Congé de maladie ordinaire



POUR EN SAVOIR PLUS

Le code nomenclature SIRH est : CM001 - Congé de maladie ordinaire